

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2017

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 25 octobre 2017, à 17 h 30, au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, à la salle Armand-Trottier.

Sont présents :
Rémy NORMAND, président
Marie France TRUDEL, vice-présidente
Yvan BOURDEAU
Anne CORRIVEAU
Annie SANFAÇON
Dominique TANGUAY
Suzanne VERREAULT
Patrick VOYER

Sont absentes :
France HAMEL
Myriam RÉGNIER

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents :
Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 17-84

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

M. Pier-Luc Boilard désire féliciter l'organisation du RTC pour la réalisation et la présentation du nouveau réseau. Il dépose un document intitulé « Propositions de modifications suite aux consultations publiques du nouveau réseau du Réseau de transport de la Capitale ».

M. Normand remercie M. Boilard et l'informe que son document sera ajouté à l'ensemble des commentaires et documents reçus à la suite des consultations publiques.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 septembre 2017

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 17-85

Sur proposition de M^{me} Marie France Trudel, appuyée par M^{me} Dominique Tanguay, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 27 septembre 2017, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Dossiers soumis au conseil d'administration

DRH-2017-009 Abrogation de la Politique concernant le congé parental pour adoption (PA-022)

CONSIDÉRANT que le 28 septembre 1994, par sa résolution n° 94-101, le conseil d'administration du RTC adoptait la Politique concernant le congé parental pour adoption (PA-022);

CONSIDÉRANT que cette politique n'a plus cours puisque les mesures concernant un congé parental pour adoption sont maintenant intégrées à l'ensemble des conventions collectives des employés du RTC;

Résolution 17-86

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M^{me} Annie Sanfaçon, il est résolu d'abroger la Politique concernant le congé parental pour adoption (PA-022), adoptée le 28 septembre 1994, par la résolution n° 94-101 du conseil d'administration du RTC.

Adoptée à l'unanimité

DPS-2017-004 Modification de parcours pour améliorations opérationnelles – secteur Beauport (950)

CONSIDÉRANT que le RTC désire rendre plus simples et directs ses services de transport en commun dans l'agglomération de Québec;

CONSIDÉRANT l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 17-87

Sur proposition de M^{me} Marie France Trudel, appuyée par M^{me} Suzanne Verreault, il est résolu :

- de modifier le parcours 950 pour améliorations opérationnelles dans le secteur de Beauport, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DPS-2017-004 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution;*
- de publier, dans un journal diffusé dans le territoire du RTC, un avis de cette modification.*

Adoptée à l'unanimité

DSA-2017-028 Autorisation de dépenses – biens et services courants

Résolution 17-88

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu d'autoriser une dépense, dans le cadre de l'attribution d'un contrat visant l'obtention d'un service de navette pour le transport du personnel chauffeur à intervenir avec Intercar Atlantique inc., au taux horaire soumis, d'une somme n'excédant pas 759 800 \$, plus les taxes applicables, pour une période initiale d'un (1) an et d'une somme n'excédant pas 759 800 \$, plus les taxes applicables, pour chacune des deux (2) années d'option de renouvellement, étant entendu que tout contrat attribué, suivant une dépense autorisée en vertu de la présente résolution, sera dûment publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), selon les modalités et dans les délais prescrits à la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Adoptée à l'unanimité

DSA-2017-029 Acquisition de terrain – 325, rue de la Croix-Rouge – arrondissement de La Cité-Limoilou – lot 1 479 321

CONSIDÉRANT que, dans son programme triennal d'immobilisations 2017, 2018 et 2019, le RTC prévoit l'acquisition de terrains pour l'aménagement de terminus, de Parc-O-Bus et d'autres projets;

CONSIDÉRANT que le 26 janvier 2017, par sa résolution n° 17-8, le conseil d'administration du RTC adoptait le règlement n° 338 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses concernant l'acquisition et la préparation de terrains pour le développement des services;

Résolution 17-89

Sur proposition de M^{me} Suzanne Verreault, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu d'autoriser une dépense maximale de 2 336 500 \$, incluant les taxes nettes applicables, pour l'acquisition du lot 1 479 321 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtisse dessus construite, d'une superficie de 2459,10 mètres carrés, et ce, pour des fins d'utilités publiques particulières, à savoir, la mise en place, la construction et l'exploitation d'un pôle d'échanges.

Adoptée à l'unanimité

DSA-2017-030 Convention-cadre pour divers achats regroupés 2018

CONSIDÉRANT que, depuis quelques années, les sociétés de transport, membres de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), optimisent leur pouvoir d'achat en procédant à des achats unifiés de pièces, de fournitures et de divers services pour autobus urbains;

CONSIDÉRANT que ces sociétés de transport, par souci d'améliorer l'efficacité de leurs processus, se dotent, annuellement, d'une convention-cadre concernant les achats regroupés, chaque société de transport ayant ses responsabilités propres;

CONSIDÉRANT que les responsabilités du RTC, au regard des achats regroupés 2018, sont un appel d'offres pour l'acquisition de pièces de portes, miroirs et essuie-glaces et pour l'acquisition de jantes de roues d'autobus;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter la convention-cadre pour l'année 2018;

Résolution 17-90

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} Annie Sanfaçon, il est résolu d'autoriser la signature de la convention-cadre pour divers achats regroupés 2018 de pièces, de fournitures et de divers services pour autobus urbains, de même que les mandats et dépenses s'y rattachant, le tout, tel que plus amplement décrit au document joint en annexe du document n° DSA-2017-030 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

DSA-2017-031 Adoption de la Politique de gestion contractuelle (P-005)

CONSIDÉRANT que le 21 novembre 2012, par sa résolution n° 12-169, le conseil d'administration du RTC adoptait la Politique de gestion contractuelle du RTC (PA-005);

CONSIDÉRANT que le 26 février 2003, par sa résolution n° 03-18, le conseil d'administration du RTC adoptait la Politique d'achat de biens et services du RTC (PA-002);

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les sociétés de transport en commun* a récemment été modifiée, notamment en matière d'attribution et de gestion contractuelle et, qu'en conséquence, il y a lieu d'apporter des modifications administratives à la Politique de gestion contractuelle du RTC (PA-005) et d'abroger la Politique d'achat de biens et services du RTC (PA-002);

Résolution 17-91

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M^{me} Dominique Tanguay, il est résolu :

- d'adopter la Politique de gestion contractuelle (P-005), le tout, tel que détaillé au document joint en annexe du document n° DSA-2017-031 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et ce, en remplacement de celle adoptée par la résolution n° 12-169, en date du 21 novembre 2012;
- d'abroger la Politique d'achat de biens et services du RTC (PA-002), adoptée le 26 février 2003, par la résolution n° 03-18.

Adoptée à l'unanimité

5. Divers

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

6. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

M^{me} Marie France Trudel, présidente du Service de transport adapté de la Capitale (STAC), fait le bilan des travaux du conseil d'administration du STAC pour les années 2013 à 2017 et remercie ses collègues, membres du conseil d'administration, de même que tous les employés du RTC et du STAC pour l'excellent travail effectué au cours de ces années.

M. Rémy Normand, président, fait le bilan des travaux du conseil d'administration du RTC pour les années 2013 à 2017. Il remercie tous les membres du conseil d'administration ainsi que tous les employés du RTC et du STAC pour le travail effectué et leur grande contribution au développement du transport en commun. M. Normand adresse également ses remerciements aux personnes qui se sont déplacées pour assister aux assemblées du conseil d'administration et qui ont apporté leurs commentaires ou suggestions pouvant servir à l'amélioration du transport en commun.

7. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 17 h 47.

Rémy Normand, président

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale